

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé.
Exercice 2018: subventions de fonctionnement (1ère répartition).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport en annexe 1, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 34 500 € au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité – fonctionnement ;
- 2) 42 000 € au titre du dispositif de soutien aux associations de solidarité/santé – fonctionnement.

Par ailleurs, la Fédération des Bouches du Rhône du Secours Populaire Français sollicite, par lettre du 31 janvier 2018, le maintien de sa subvention départementale de 30 000 € votée par la commission permanente du 15 septembre 2017 pour un projet de travaux sur son nouveau siège, sur une dépense subventionnable ramenée de 145 188 € à 96 264 € pour des raisons budgétaires. Il convient donc de modifier la délibération n°53, et de réduire le montant de la dépense subventionnable à 96.264 €

Cette modification est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL